

Commencer le CRFPA à 27 ans ?

Par **PetitOursTriste**, le 23/12/2012 à 17:43

Bonjour,

Je me posais une question : est-ce réhabilitaire d'avoir 27 ans quand on entre au crfpa (qui s'appelle l'efb pour moi, étant à Paris), pour trouver un ppi et un stage puis un emploi ? j'ai eu un assez bon parcours (mention B de L1 au M2), mais je n'ai pas beaucoup d'expérience (j'ai fait 3 stages en cabinet en tout et pour tout, et dans le même cabinet à chaque fois, respectivement 1, 2 et 5 mois). Je précise que j'ai eu mon examen d'entrée au crfpa à la fin 2011. Merci beaucoup.

Par **PetitOursTriste**, le 23/12/2012 à 17:45

sinon je précise aussi que j'ai une physionomie assez jeune et une voix assez jeune aussi (je ne fais pas mon âge)

(dsl je n'ai pas retrouvé de fonction éditer un message)

Par **marianne76**, le 23/12/2012 à 19:13

Bonjour,

Je ne vois pas où est le problème, on a aussi des docteurs en droit qui n'ayant pas obtenu les qualifications se tournent vers le barreau entre 20 et 30 ans sans problème

Pour ma part cela remonte à loin, mais tout de même je suis devenue avocate à 29 ans après avoir travaillé dans le privé avant, mon âge n'a jamais été un handicap, du moment que le travail est satisfaisant c'est tout ce qui compte.

Petite précision nous étions deux stagiaires à briguer la même collaboration, l'autre personne avait un cursus plus classique que le mien et donc forcément plus jeune. Notre patron de stage nous a donné à toutes les deux le même dossier, énorme, et nous a dit: "il y a une faille dans ce dossier, celle qui la trouve, je la prends". Vous voyez ce n'était pas un problème d'âge

Par **PetitOursTriste**, le 23/12/2012 à 19:37

merci beaucoup votre message me rassure beaucoup. C'est surtout mon manque d'expérience professionnelle avant l'entrée au crfpa qui m'inquiète. Mais bon si j'espère être pris dans le cabinet où j'ai fait mes 3 stages s'ils veulent bien de moi, ils m'ont déjà dit plusieurs fois qu'ils voulaient me prendre pour une collaboration si j'étais d'accord une fois entré à l'efb mais cela remonte à 2010 et comme entre temps j'ai passé le concours de la magistrature je ne sais pas s'ils vont être " déçus " au point de réviser leur point de vue (en tout cas ils ont accepté de me prendre pour cette année en stage avant mon inscription au crfpa donc ça me rassure un peu).

Je vous souhaite beaucoup de réussite dans votre vie professionnelle et encore un grand merci pour votre point de vue

Par **marianne76**, le **23/12/2012** à **20:28**

Bonsoir,

Vu ce que vous me dites je ne me fais pas de soucis. Pour ma part je ne suis plus avocat, les aléas de la vie, je suis devenue Maître de Conférences, mais je persiste à penser qu'être avocat c'est un métier magnifique